

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**DU 2 Juillet 2026 à 19h00**

Présents : Mrs – BOIDIN A.- DASSY J.Y.- DUHAMEL P -KULISIC N.. - OUMEDJKANE M. – RODRIGUEZ C.- Mmes BOUGREAU D.-BROCARD C.- COSSET C.-GERBERT J.-PRADINC S.- THUILLIEZ V.- TROTTIER F.-WANTE L.

Absents : DIOT R. a donné procuration à GREBERT J.

Secrétaire de séance : Mr Kulisic N.

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente.

2026-27 : Renonciation au transfert de la compétence de police de la publicité au président de la communauté de communes du Jovinien :

Considérant que ce transfert concerne les pouvoirs de police de la publicité, incluant notamment la réglementation des dispositifs publicitaires, enseignes et préenseignes sur le territoire communal,
Considérant que le Maire souhaite conserver l'exercice de ce pouvoir de police afin de garantir une gestion de proximité et une meilleure adaptation aux spécificités locales du territoire,
Considérant qu'en application des textes en vigueur, les maires peuvent s'opposer à ce transfert dans les conditions prévues par la loi,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de s'opposer au transfert automatique des pouvoirs de police de la publicité, des enseignes et des préenseignes au président de la communauté de communes du Jovinien,
- Précise que Madame le Maire conserve en conséquence l'exercice de cette police spéciale sur le territoire communal,
- Charge Madame le Maire de notifier la présente délibération au Président de la Communauté de Communes du Jovinien, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Adopté à l'unanimité

2026-28 : Reconduction du Transport scolaire 2026-2027 :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le contrat de service pour la reconduction du Transport scolaire pour l'année 2026-2027 de la société Transarc Bourgogne Franche Comté afin d'assurer le transport des enfants le midi et la sortie « Piscine » à Joigny pour le regroupement scolaire Béon/Chamvres.

Le tarif étant pour :

- Circuit scolaire méridien : 89.28 euros TTC
- Sortie « Piscine » à Joigny : 83.70 euros TTC

Chaque mairie sera facturée à hauteur de 50% des prestations.

Adopté à l'unanimité

2026-29 : Subvention 2026 Association :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer en complément de la délibération 2026/18, les subventions suivantes :

Organisme	Montant
Chamvres Anim'	100.00
APPMA Chamvres/Paroy/Champvallou	100.00

Adopté à l'unanimité

2026-30 : Décision modificative n° 1 :

Suite à une erreur matérielle concernant le résultat de l'exercice de 2025 en section de fonctionnement, Mme Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Résultat de fonctionnement 002		-448.33 euros
Autres fournitures non stockées 011- 60628	-448.33 euros	

Adopté à l'unanimité

2026-31 : Décision modificative n° 2 :

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative de la façon suite à une erreur d'imputation sur une facture de 2025 de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Dépenses ultérieures Immobilisées 21622	+ 1146.00	
GFP de rattachement 13251		+ 1146.00

Adopté à l'unanimité

2026-32 : Désignation d'un représentant au sein du Syndicat intercommunal Assainissement-Eau Potable (SIAEP) de Chamvres/Paroy :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte de désigner Mr DUHAMEL Philippe comme représentant.

2026-33 : Désignation d'un représentant suppléant au sein du Syndicat Départemental d'électrification de l'Yonne (SDEY) :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte de désigner Mr BOIDIN Alain comme représentant suppléant.

2026-34 : Désignation d'un représentant titulaire et suppléant au sein du Syndicat mixte Fédération eaux Puisaye Forterre :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte de désigner Mme BROCARD Corinne comme représentant titulaire et Mr OUMEDJKANE Michaël comme représentant suppléant.

2026-35 : Commissions communales :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de renommer des membres au sein des commissions communales :

- Commission urbanisme Travaux-Logement-Cadre de vie-Environnement-Accessibilité : Mr BOIDIN Alain et Mme BROCARD Corinne
- Commission Vie scolaire-Jeunesse-petite enfance-Action sociale : Mme TROTTIER Françoise
- Commission Commerce-Artisanat- Vie économique : Mr OUMEDJKANE Michaël et Mme BOUGREAU Dany

Informations diverses :

- **Questions de Mme BROCARD :** Est-ce que les subventions des associations sont reconduites automatiquement chaque année ?
Non, il faut une délibération chaque année. Un inventaire des associations est en cours et un travail va être effectué pour refonder un cadre plus précis et équitable.
- **Recensement de la population :** 21 janvier/21 février 2027. Il faudra recruter 2 agents recenseurs pour cette période.
- **Devis clôture pisciculture :** 2 devis ont été demandés à la société Baudry (983.75 euros HT) et Godard (1024.55 euros HT) pour le matériel. La société Baudry a été retenu.
- **Fresnes parc des bungalows :** la société Chevallot va intervenir courant Juillet. Le devis été de 888 euros pris en charge pour moitié par la commune et l'autre par le propriétaire.
- **Boulangerie :** Intervention de la société SERI le 30 juin
- **Bibliothèque :** 80% des livres vont être détruits sur indication de la bibliothèque départementale. Refus des dons pour l'instant.
- **Projet Ecole :** réalisation d'une aire de jeux pour enfant de 75 m² avec sol revêtu de copeaux de bois. Les jeux seront achetés par la coopérative scolaire de l'école maternelle.
- **Moulin Pisciculture :** Idée d'hydroélectricité : 810 litres/seconde sur le Tholon. L'électricité serait reversée dans le réseau avec un gain annuel de 75 000 euros. Au préalable, il faut réaliser une étude de faisabilité. Devis toiture du Moulin : 58 000 euros
- **Colis et repas des aînés :** le repas se tiendra le 15 novembre pour les plus de 73 ans. Les colis seront distribués pour ceux qui ne peuvent pas venir.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 19h40

Madame le Maire,
Virginie THUILLIEZ



Le secrétaire de séance,
Nicolas KULISIC



